Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-81_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 08 juin 2026

Service référent : *Services Techniques*

Objet : Marchés de travaux – Projet de rénovation avec extension du complexe sportif de Beg er Vil - Avenants

L'An deux mil vingt-six, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 juin 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR,

Secrétaire de séance : Mme Pascale SALINAS

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-81_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 8 juin 2026

Délibération n°81/2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Marchés de travaux – Projet de rénovation avec extension du complexe sportif de Beg er Vil - Avenants

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des finances, de la commande publique et du mécénat

Exposé :

Dans le cadre du projet de rénovation avec extension du complexe sportif, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux lors de sa séance du 13 novembre 2023.

Des adaptations de projets et aléas rencontrés sur le chantier en cours et détaillés ci-après nécessitent leur formalisation par voie d'avenants :

Lot / Titulaire	Montant initial	N° et montant de l'avenant	Exposé
3 (Etanchéité) - SEO	391'500,00 € HT	N°5 : 1'265,85 € HT (+0,3%)	Pose de filets antichute
5 (Menuiseries extérieures) - ADB	324'799,00 € HT	N°7 : 600,00 € HT (+0,2%)	Pose de films sur portes P4 et P8
7 (Electricité, SSI) - CEGELEC	440'000,00 € HT	N°8 : 17'500,00 € HT (+4,0%)	Modification de l'intensité lumineuse dans la salle multi activité pour Ping Pong
9 (Plâtrerie) - PIKARD	571'843,29 € HT	N°3 : 18'396,81 € HT (+3,2%)	Complément de curage Plafonds et doublages complémentaires
11 (Revêtements de sols, faïence) - SPORTINGSOLS	270'803,99 € HT	N°2 : 1'189,38 € HT (+0,4%)	Correction d'avenant déjà signé : Moins-value tapis d'entrée Modifications zone arbitres, vestiaires (chapes, douches) Reprise altimétrie entrée danse
12 (Peinture, nettoyage) – GOLFE	123'000,00€ HT	N°2 : 5'160,45 € HT (+4,2%)	Lavage haute pression sur existant Incidence peinture ajout du local onduleur

L'ensemble des avenants dont l'adoption est proposée ce jour s'élève à **44 112,49 € HT**

Le montant initial du projet s'élevait à **7 991 906 € HT**. En tenant compte de l'évolution du montant alloué au marché de travaux, ce montant est revalorisé à **8 384 228 € HT** soit **+4,75%** (6.1% du marché de travaux).

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-81_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les avenants au marché de travaux sus exposé pour la rénovation/extension du Complexe sportif et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ou tout autre adjoint par délégation.

Avis de la Commission : Lors de sa séance du 1 juin 2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché de travaux initial,

Vu l'exposé ci-avant ;

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres du 26 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants présentés dans l'exposé ci-dessus et à signer tout document afférent à son exécution.

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,

DIT que la présente délibération sera transmise aux services techniques pour exécution et la Direction des Finances et de la Commande Publique.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 09 juin 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026
Classification actes : COMMANDE PUBLIQUE _ 1.1 Marchés publics
Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-81_2026-DE